



## Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté Jeudi 24 février 2011

L'an deux mil onze le vingt quatre février à vingt heures trente les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de M. Francis BARADAT.

**Étaient présents** : MM. Didier LARRIEU Jacques LALANNE Paul LESTERLOU Bernard SOUDAR Jean ROCA Vice- Présidents Alain DULOUT Michel BERDUCQ (Arbus) Mme GARRIDO Hélène suppléante de Mme Eline GOSSET MM. Gérard AUGÉ. Jean Marc DENAX (Artiguelouve). Martine RODRIGUEZ. Philippe BOILLOT (Aubertin). Alain COMTE. (Aussevielle). Philippe FAURE Jacques JOANBON suppléant de Jean-Bernard AUGÉ. (Beyrie en Béarn). M. Jean Christophe RENAULT (Bougarber) Brigitte DESCHASEAUX. (Caubios Loos) Marie-Germaine MORA MM. Hervé MERIOT Gilles TESSON (Denguin). Bernard MARQUE (Laroin). Jacqueline PEDURTHE. Jean Marc MASSOU (Momas) Mme Josette POSE Jean BELLOCQ. (Poey de Lescar) Jean Jacques MAURO. Jean MOURLANE (Saint Faust) Ange CORTI (Siros) Mme SANSOT Michèle suppléante d'Eric LARROZE. Lucien TIRCAZES (Uzein)

**Absents excusés** : Mme GOSSET Eline représentée par Hélène GARRIDO (Artiguelouve) M. Eric LARROZE représenté par Mme SANSOT (Uzein), Vice-Présidents M. SOUBIROU Jean Marc (Artiguelouve) Jacques LOCATELLI (Aussevielle) Jean Bernard AUGÉ (Beyrie en Béarn) Guy WEBER (Bougarber). Bernard LAYRE (Caubios Loos) M. DESCAMPS Henri (Momas) M. Pierre SIVADON (Poey de Lescar) Mme Joëlle BORELLO représentée par M. Ange CORTI, Vincent LALANNE (Siros)

**Nombre de membres en exercice** : 36

**Membres présents** : 31

**Date de la convocation** : 16/02/2011

**Affiché et publié le 28 février 2011**

---

Monsieur le Président ouvre la séance et sollicite l'approbation du procès verbal de la séance du 20 décembre 2010. Ce document est approuvé à l'unanimité

Il soumet ensuite au Conseil de Communauté le procès verbal des délibérations du Bureau en date du 31 janvier 2011 et en demande la validation :

- **Réseau gérontologique** : M. DENAX intervient pour attirer l'attention de Mesdames et Messieurs les Maires sur le RDV sollicité par Cécile TOUYAROU Stagiaire Master Sanitaire et Social. A ce jour, les 4 Communes ont donné suite
- **Signalétique économique** : le Conseil de Communauté prend acte du lancement de la nouvelle consultation
- **Acquisition de terrain à Denguin**

Le Conseil de Communauté entérine à l'unanimité la délibération du bureau du 31 janvier 2011.

- APPROUVE l'acquisition de parcelles AM n° 6 et ZE n° 41 pour 1 ha 94 a 87 ca sur la Commune de Denguin dans la perspective d'agrandissement de la zone d'activités de Mondeilh à Denguin
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte notarié à intervenir
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de la SAFER, pour l'exploitation de ces parcelles à des fins agricoles.

- **Projet de liaison routière Pau Oloron**

Cette question suscite plusieurs interventions et l'idée d'organiser un débat contradictoire est relancée :

- M. ROCA estime ne pas être concerné par cette motion
- M. LARRIEU fait remarquer que les statuts du Syndicat Mixte pour la liaison Pau-Oloron sont très fermés et ne prévoient pas la réalisation d'une étude multi-critères. Le Conseil Général dispose de 63 % des voix .... « tout est verrouillé »
- M. BOILLOT n'est pas d'accord sur cette motion qu'il soumettra prochainement à son Conseil Municipal
- M. LARRIEU ajoute que la position de la Commune d'Arbus est beaucoup plus ferme que la motion du Miey

- **Réforme des collectivités territoriales**

La motion adoptée par le Bureau le 31 janvier 2011 n'appelle pas d'observation particulière dans sa forme.

M. BARADAT porte à la connaissance du Conseil de Communauté les dernières informations connues sur ce dossier.

La CDAPP ne semble pas vouloir étendre son périmètre vers le Miey. La Communauté de Communes du Luy souhaite le statu quo. La Communauté de Communes de Thèze ne s'est pas encore positionnée. La Communauté de Communes de Garlin préfère quitter le Val d'Adour et rejoindre le Grand Pau et son SCOT ; elle fusionnerait avec la Communauté de Communes d'Arzacq.

Bernard MARQUE ; il faudrait confier une mission à un bureau d'études pour savoir si on a n'a pas intérêt à nouer des alliances... « il faut mettre en place des scénariis...on n'aura rien à regretter...

Francis BARADAT ; ...aujourd'hui chacun reste sur ses positions...ce qui nous ressemble le plus –au plan des compétences- c'est le Luy

Philippe BOILLOT .... « si le Préfet est cohérent on va à l'agglomération »..

Paul LESTERLOU.... « tout se passera au niveau de la commission CDCI ».... « le Préfet pourrait commencer par supprimer les syndicats inactifs »... « on n'a pas le temps de faire une étude »...

Bernard MARQUE .... « il ne faut pas raisonner par rapport au Préfet »....

Francis BARADAT ... « les 2/3 des membres de la CDCI devraient pouvoir infléchir la position du Préfet »....

En conclusion du débat Monsieur le Président confirme qu'il a déposé sa candidature pour être membre titulaire de la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale).

- **Frelon Asiatique**

MM. Francis BALOHE-LACOURREGÉ de Siros et M. Gilbert COUMENGES de Laroin sont désignés comme personne référente dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver le procès verbal des délibérations du bureau communiqué à l'assemblée et dont les principales décisions sont commentées ci-dessus.

Le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité le procès verbal du Bureau sauf la question de la liaison routière Pau-Oloron qui enregistre 11 abstentions des délégués d'Arbus, Artiguelouve, Aubertin et Poey de Lescar.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite abordées :

### **Accessibilité handicapés ; PAVE et ERP et participations des Communes**

Après analyse détaillée des propositions de bureaux d'études spécialisés, il est proposé au Conseil de Communauté de retenir la société Qualiconsult pour les missions d'études ci-après :

- 1) Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics PAVE
- 2) Accessibilité aux établissements recevant du public ERP.  
Le montant global de ces prestations s'élève à 24 250 € HT soit 29 003 € TTC.  
Le volet 1 concernant le PAVE sera pris en charge par le Miey pour un montant de 9 250 € HT et 11 063 € TTC

Le volet 2 qui fait l'objet d'un groupement de commandes sera mis à la charge des communes à savoir :

	<b>TTC</b>		<b>TTC</b>
Arbus	1255.80 €	Artiguelouve	1 973.40 €
Aubertin	897.00 €	Aussevielle	717.60 €
Beyrie en Béarn	538.20 €	Bougarber	1255.80 €
Caubios Loos	897.00 €	Denguin	1794.00 €
Laroin	2 332.20 €	Momas	1 076.40 €
Poey de Lescar	1 076.40 €	Saint Faust	1 435.20 €
Siros	1 076.40 €	Uzein	1 614.60 €
<b>Total Général 17 940.00 €</b>			

Le détail de la prestation Qualiconsult et la notation des candidats figurent en dernière page du présent PV.

Après en avoir délibéré le Conseil de Communauté :

- DECIDE de retenir la Sté Qualiconsult pour les prestations décrites ci-dessus au prix de 29 003 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché correspondant
- APPROUVE la participation des Communes et charge Monsieur le Président de le recouvrer.

Monsieur BARADAT souhaite qu'une personne référente soit désignée par commune, pour suivre ce dossier.

### **Accessibilité handicapés ; transfert de compétence à la Communauté de Communes du Miey**

La Communauté de Communes du Miey de Béarn doit mettre en place un plan de mise en accessibilité aux handicapés de la voirie et des espaces publics, comme la loi lui en fait obligation.

Elle a délibéré à plusieurs reprises sur ce sujet, et notamment le 18 mai 2009 pour mettre en place la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées en application de l'article L 2143-3 du CGCT issu de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

Or il s'avère à l'examen des statuts, que la Communauté de Communes du Miey de Béarn, ne s'est pas dotée d'une compétence liée à l'accessibilité des handicapés.

En conséquence Monsieur le Président propose d'ajouter à la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace » l'alinéa ci-après :

- Elaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et d'un diagnostic des établissements recevant du public

Il invite le Conseil de Communauté à en délibérer et à saisir les communes membres afin que cette compétence soit transférée au Miey.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré :

- DECIDE à l'unanimité d'élargir la compétence de la Communauté de Communes et approuve l'adjonction à la compétence obligatoire « aménagement de l'espace » de l'alinéa ci-après :
 

- Elaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et d'un diagnostic des établissements recevant du public
- PRECISE que le diagnostic ERP concerne les bâtiments appartenant en propre à la Communauté de Communes et les bâtiments communaux.

Pour ces derniers l'étude à intervenir fait l'objet d'un groupement de commandes dont les frais seront refacturés aux communes après convention spécifique que Monsieur le Président est autorisé à signer avec Mesdames et Messieurs les Maires.

ADMR

Le Président rend compte de la réunion tenue le 14 février 2011 entre les Maires (ou leurs représentants) et le Président de l'ADMR de Lescar.

Le débat a porté :

- Sur l'évaluation du personnel encadrant, en préalable à son éventuel renforcement
- La participation des communes (0.75 € HT x 12000 hlts soit 9000 € allouée en 2010 par le Miey) somme qui devait être abondée d'autant par les 14 communes de la Communauté. Il a été constaté que la Commune de Lescar ne participe pas et que la Commune de Sauvagnon accorde une subvention bien en deçà des prestations dont elle bénéficie.
- La recherche de locaux plus adaptés à l'activité de l'association. Une demande exprimée par une lettre de l'ancienne Présidente en juillet 2009 (parvenue au Miey en 2010) faisait état d'une recherche de 60 m<sup>2</sup>

A ce sujet Jean ROCA fait savoir qu'il dispose de locaux dans le Centre Commercial du bourg (ancienne épicerie).

Il convient d'entreprendre des travaux d'aménagement de ces locaux et d'en chiffrer le coût. L'ADMR a obtenu 8000 € au titre de la réserve parlementaire et une location modique (200 €/mois) sera demandée par la Mairie de Poey de Lescar.

Le Conseil de Communauté mandate MM. BARADAT, LARRIEU, DENAX et ROCA pour visiter ces locaux.

M. LALANNE fait savoir qu'il n'est pas d'accord pour participer à l'élaboration du budget 2011 de l'ADMR comme l'a souhaité le Président de l'ADMR le 14 février 2011.

Mme PEDURTHE informe que la Fédération ADMR a mis en place des horaires modulables pour le personnel de l'association. Les agents sont payés sur la base d'un horaire fixe et leur temps de travail réel est ensuite calé en fonction des plannings. Elle fait remarquer que le personnel d'encadrement, ne disposera qu'en 2012 d'un logiciel de gestion du temps de travail, qui sera fourni par la Fédération.

### **Création d'un emploi de rédacteur territorial contractuel et transformation d'un emploi de rédacteur territorial chef en rédacteur territorial**

Le Conseil de Communauté est invité à entériner la décision du Bureau de créer un poste de rédacteur territorial contractuel du 1<sup>er</sup> mars 2011 au 31 mai 2011.

Cet agent sera chargé sur le fondement de l'article 3-2<sup>ème</sup> alinéa de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative de la fonction publique territoriale, de missions relatives, au renfort des ressources humaines, à la comptabilité et au service à la personne. Elle complètera sa formation initiale avec la titulaire du poste de rédacteur territorial chef.

De plus le Conseil de Communauté est invité à transformer avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011 le poste de rédacteur territorial chef en poste de rédacteur territorial

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- APPROUVE la création d'un emploi contractuel de rédacteur territorial décrit ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de travail correspondant
- APPROUVE la transformation d'un emploi de rédacteur territorial chef en poste de rédacteur territorial

APPROUVE A L'UNANIMITE

### **Création d'un budget annexe avec la mise en place de la redevance incitative**

La mise en place d'une redevance incitative pour le financement de la collecte et le traitement des déchets ménagers impose la création d'un budget annexe, sous la norme comptable M4. Ce budget annexe prend la dénomination « Environnement – déchets ménagers » il ne sera pas assujetti à TVA.

Ce budget annexe sera créé dès l'adoption de la présente délibération et joint au BP 2011. Il est précisé que la redevance incitative fera l'objet d'une facturation « à blanc » en 2012 et entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

En conséquence, au 1<sup>er</sup> janvier 2013 la redevance incitative de collecte et de traitement des ordures/déchets ménagers se substituera à la TEOM – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères-

Après en avoir délibéré le Conseil de Communauté

- DECIDE la création d'un budget annexe Environnement – déchets ménagers.
- APPROUVE A L'UNANIMITE

## Etablissement Public Foncier Local –EPFL- ; Adhésion du Département des Pyrénées Atlantiques et modification des statuts

Dans sa séance du 2 février 2011, l'Assemblée Générale de l'EPFL a délibéré favorablement sur l'adhésion du Département des Pyrénées Atlantiques et sur les modifications de statuts, en ce qui concerne les articles 1, 10, 13 et 15 des statuts.

En application de l'article 8 des statuts de l'EPFL la Communauté de Communes est invitée à donner son avis sur cette adhésion et cette modification des statuts.

Après en avoir délibéré le Conseil de Communauté :

- RAPPELLE qu'il figure parmi les membres fondateurs de l'EPFL Béarn Pyrénées
- APPROUVE l'adhésion du Département des Pyrénées Atlantiques à l'EPFL Béarn Pyrénées
- APPROUVE la nouvelle rédaction des statuts pour les articles 1 - création, composition-siège, 10 – composition de l'assemblée générale, 13- composition du Conseil d'Administration et 15 – pouvoirs du Conseil d'administration

ADOPTE A L'UNANIMITE

## Préparation du Budget Primitif 2011

Le calendrier des réunions des commissions et du Conseil de Communauté est le suivant :

Culture	01-mars	18h15
Agriculture	02-mars	19h
Voirie	07-mars	18h
Economique	21-mars	18h
Service à la Personne	15-mars	18h
Habitat	22-mars	18h
Déchets	07-avr	19h
Environnement	17-mars	18h
Bureau / Conseil de Communauté	18-avr	20h30
Conseil Communauté	26-avr	20h30

## Signalisation Verticale

Suite à la consultation du 14 janvier 2011 sous forme de marché à bon de commande pour une durée de 4 ans (1 an renouvelable 3 fois) 5 entreprises ont envoyé une offre ; CHSE, Signature, Lacroix, SES et Nadia.

L'offre retenue est celle de Lacroix pour un montant annuel compris entre 3 000 et 8 000 € HT

ADOPTE A L'UNANIMITE

## Curages de fossé

Une consultation a été publiée le 27 janvier 2011 sous forme de marché à bons de commande pour une durée de 4 ans. (1 an renouvelable 3 fois), 5 entreprises ont adressé leur offre : Colas, Lapedagne, Laborde, De Almeida et Sanjuan

L'entreprise qui propose la proposition la plus intéressante est l'entreprise SANJUAN pour un montant annuel compris entre 8 000 et 25 000 € HT.

ADOPTE A L'UNANIMITE

## Chemin des Arribeus à Laroin

A la suite du déplacement d'appareils de forage par la Sté TOTAL chemin des Arribeus à Laroin, des dégradations à la voirie ont été constatées.

La remise en état s'élève à 1255.80 € TTC.

Après délibération le Conseil de Communauté :

INVITE Monsieur le Président à recouvrer cette somme

## Réseau gérontologique -MAIA-

En fin de réunion M. Jean Marc DENAX donne au Conseil de Communauté une communication sur les projets de réseau gérontologique et de MAIA Maison pour l'autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer.

Il invite les élus communautaires du Miey à se mobiliser sur ces projets qui pourraient concerner les cantons de Lescar, Jurançon, Lasseube et certaines communes de l'Agglomération Paloise.

La MAIA et le réseau gérontologique fonctionneraient ensemble sous forme de guichet unique où, professionnels de santé et particuliers auraient accès à toutes les informations les concernant.

### **Personnel des crèches**

M.BOILLOT évoque la pétition signée majoritairement par les personnels des crèches pour obtenir le « pont de l'ascension » qui est accordé sur les congés ordinaires.

Monsieur le Président lui répond que cette question sera traitée en concertation avec les directrices des crèches et les Maires afin de concevoir une réponse qui ne gêne pas les Communes par rapport aux congés qu'elles accordent à leurs agents.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 15.

